

La Baule Une mutuelle santé proposée aux habitants

Une mutuelle santé, ça coûte souvent cher. Pour qu'un maximum de ses administrés puisse y avoir accès à moindre coût, la Ville de La Baule vient d'accréditer Actiom.

01/07/2015 par prot



Sarah Jouanneau, correspondante régionale de « Ma Commune Ma Santé », tiendra une permanence en mairie de La Baule au CCAS le lundi 6 juillet

Actiom est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle a mis en place le dispositif « Ma Commune Ma Santé ». Le principe : en regroupant un maximum d'habitants sur l'ensemble du territoire français, elle peut négocier auprès de complémentaires santé des prix et des prestations intéressants, comme le fait déjà un certain nombre d'entreprises et comme devront le faire pour leurs salariés toutes les sociétés privées à partir du 1er janvier 2016.

« L'objectif de « Ma Commune Ma Santé » est de protéger le reste de la population en permettant aux jeunes sans emploi, commerçants, artisans, agriculteurs, chômeurs, seniors et professionnels libéraux, de bénéficier eux aussi d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif, sans subir pour autant les augmentations importantes des cotisations d'une année sur l'autre », indique Actiom qui propose actuellement, **« sans questionnaire de santé »**, plusieurs niveaux de couverture de soins traités auprès de trois mutuelles.

Plus de 250 municipalités en France adhèrent désormais au dispositif. L'une des dernières en date et la première en région nazairienne et Presqu'île guérandaise, c'est donc La Baule.

Permanence lundi 6 juillet

« Je crois que nous devons accompagner une opération de cette nature notamment pour aider ceux dont les moyens sont les moins importants, de façon à ce qu'ils puissent se soigner », a déclaré le maire Yves Métaireau lors de la réunion publique de présentation salle des Floralies. Mais plus globalement, même pour ceux qui ont déjà une complémentaire santé, « **ça vaut la peine d'aller aux consultations que fera Mme Jouanneau, correspondante régionale de « Ma Commune Ma Santé », ne serait-ce que pour comparer** », conseille Yves Métaireau.

Les permanences de Sarah Jouanneau ont été fixées aux lundis 6 juillet et 7 septembre au CCAS, en mairie de La Baule de 9h à 17h30. Prise de rendez-vous conseillée en appelant le centre communal d'action sociale au 02 51 75 75 30. Pour pouvoir comparer, venir avec le tableau des garanties de sa mutuelle actuelle et la dernière quittance.

Si une offre de « Ma Commune Ma Santé » vous convient, vous devrez verser une cotisation annuelle de 10 € à Actiom. Ce montant d'adhésion est l'unique ressource de l'association qui ne perçoit aucune somme d'argent, ni des mutuelles, ni des municipalités, pour éviter toute compromission.

Utile : site internet : macommunemasante.org. Service conseils et souscription : 05 64 10 00 48, souscription@macommunemasante.com. Pour toute demande d'information : info@macommunemasante.com